

Administration communale
D'Evolène



Notre réf. Bernadette Genolet ☎ 027 606 73 08

Date 9 avril 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 30 al. 3 de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, nous vous prions d'afficher l'avis ci-dessous :

Département de l'économie et de la formation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, le service de l'industrie, du commerce et du travail porte à la connaissance du public que Mme Charlotte Métrailler, Rue de l'Evouette 21, 1969 St-Martin, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation pour le commerce de détail de boissons alcoolisées au sens de ladite loi.

Adresse du point de vente	:	Rue Centrale 37, 1983 Evolène
Enseigne du point de vente	:	Epicerie – Alimentation Métrailler
Prestations	:	vente à l'emporter et livraison de boissons fermentées et distillées.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les déposer par écrit auprès du service de l'industrie, du commerce et du travail, dans les 30 jours suivant la publication au bulletin officiel.

**Service de l'industrie,
du commerce et du travail**

Sion, le 17.04.2020

Nous vous en remercions et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Bernadette Genolet
LHR Valais romand

